

Faut-il rendre l'école obligatoire dès 3 ans ?

C'est la position défendue par le Centre d'Action Laïque

Alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles est en plein débat sur l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans au lieu de 6 actuellement, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège propose, lui, de descendre à 3 ans. La Ligue des Familles y est aussi favorable, mais en accompagnant les familles qui y sont réticentes.

Le constat scientifique est sans appel : entre un enfant qui a suivi toute sa scolarité maternelle et son petit voisin qui n'y est pas ou quasiment jamais allé, il y a 1.000 mots de différence : le premier en a acquis 1.700 avant d'entrer en première primaire, le second, 700 seulement.

« Cet enfant-là est souvent en difficulté. Dès le premier jour d'école, il est déjà en défaillance scolaire », note Delphine Chabbert, directrice « Études & Action politique » au sein de la Ligue des Familles. « Ces enfants qui ne sont pas allés en classes maternelles sont complètement décalés, car ils ne sont pas passés par les mêmes chemins qui garantissent leurs chances d'égalité ».

Égalité des chances, le mot-clef du débat sur l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire est lancé. Il en a été question cette semaine en commission au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les différentes formations politiques sont unanimes sur le principe, mais pas toujours sur l'âge : 5 ans ? 4

ans ? 3 ans ? Des experts seront entendus à ce sujet à la fin du mois avant de déposer une proposition. La décision finale reviendra à la ministre de l'Éducation et de l'Enfance, Joëlle Milquet.

« Toutes les enquêtes montrent que plus on entre tôt à l'école, plus on a de chances plus tard », poursuit Delphine Chabbert. « La maternelle n'est pas qu'une préparation aux primaires. Elle offre aussi une transition magnifique entre la crèche et/ou l'accueil familial et l'école primaire pour la socialisation ».

Ce premier accueil scolaire, dont il est essentiel de préserver la qualité, est extrêmement important pour acquérir les codes sociaux et culturels déterminants pour plus tard. Au-delà des acquis linguistiques, la maternelle garantit les mêmes chances de réussite à l'école mais aussi en société.

« C'est toute notre réflexion : comment rendre l'école plus égalitaire ? », intervient Robert Moor, président du Centre d'Action Laïque de Liège, favorable à une obligation scolaire dès 3 ans.

4 % DES PETITS REDOUBLENT LEUR TROISIÈME MATERNELLE

« Car le système scolaire, à l'image de la société, est inégalitaire. Il y a de fortes différences entre les enfants, dès la maternelle. Ceux qui la fréquentent le moins sont souvent issus de milieux défavorisés, notamment ceux où les parents ne parlent pas bien le français. Il y a 4 % de re-

doublement en 3e maternelle, c'est énorme ! Parce que ces petits n'ont pas acquis assez de mots ou sont difficiles en classe. Et on retrouve ce problème par la suite, avec échec au CEB ou au début des humanités ».

220 DEMI-JOURNÉES DE FRÉQUENTATION

La solution pourrait passer par un « compromis à la belge », en mimant ce qui se fait déjà du côté flamand : la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait décider – sans devoir alors passer par le Fédéral, compétent pour l'obligation scolaire pure et dure – que pour pouvoir s'inscrire en 1^{re} primaire, il faut avoir fréquenté la maternelle un certain temps, par exemple 220 demi-journées. Ainsi, les petits pourraient commencer en douceur, en venant à l'école soit le matin, soit l'après-midi.

« Et avec un vrai travail d'accompagnement des familles les plus réticentes et/ou les plus éloignées des structures scolaires », renchérit Delphine Chabbert, de la Ligue. « Il faut expliquer, par exemple avec l'aide de l'ONE, à ces familles qui ne mettent pas leur enfant en maternelle, pourquoi c'est si important, en augmentant progressivement la fréquentation scolaire jusqu'au temps-plein à l'âge de 5 ans ».

Seuls quatre pays européens imposent l'obligation scolaire avant 5 ans. La Wallonie est donc dans la moyenne européenne en ayant opté pour l'âge de 6 ans. ■

C. VRAYENNE

P.-Y. JEHOLET |

« Il faut respecter les rythmes de l'enfant »

Le député-bourgmestre MR Pierre-Yves Jeholet, qui demande depuis longtemps un abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire, n'est pas

opposé à une entrée à l'école des petits dès l'âge de 3 ans, mais souligne deux dangers potentiels.

« Si l'entrée est fixée à 3 ans, il ne faut pas oublier qu'on sera alors dans une « obligation scolaire ». Ce qui signifie qu'il n'y aura plus de libre-arbitre possible pour les parents, mais aussi qu'il y aura prise des présences en classe et donc risque de sanctions

si l'enfant n'y va pas, ou pas assez régulièrement ».

Et de pointer un autre problème : « Il faut être attentif aux rythmes de l'enfant, tous les petits ne sont pas les mêmes, certains risquent d'être fatigués d'aller à l'école toute la journée dès 3 ans. C'est pour cela que nous allons entendre des experts, dont des médecins, en commission ». ■